



Accrochage sans constat : litige

Par **STEFFY**, le **16/07/2008 à 20:01**

Bonjour,
Le 10 juin j'ai reculé en sortant d'un garage sans voir qu'une voiture attendait au feu juste derrière moi et je l'ai donc percuté. Mon phare arrière a été cassé et la conductrice du véhicule a seulement remarqué avec moi et ma passagère une légère égratignure sur son aile arrière. Nous ne faisons pas de constat car elle me dit qu'il n'y a rien. Je lui laisse tout de même mes coordonnées au cas où... Le 20 juin (10 jours plus tard) elle me contacte et me dit qu'elle veut faire réparer et donc faire un constat qu'elle m'enverra le 25 juin sans date et en mettant dans les dégâts : aile arrière droite.
Je refuse de signer ce constat qui ne précise pas qu'il s'agit d'une simple égratignure et que + de 10 jours se sont écoulés depuis l'accrochage... Je contacte mon assurance qui me dit de ne pas signer le constat.. Le 16 Juillet je reçois un courrier de son assurance me demandant de lui fournir les éléments nécessaires car je suis responsable... Je ne veux pas endosser des faits 10 jours après... car elle a très bien pu avoir un autre accrochage entre temps... Je ne sais pas quoi faire.. et surtout je ne veux pas me retrouver devant un tribunal pour si peu...Merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **17/07/2008 à 14:52**

bonjour, vous auriez dû remplir un constat et l'envoyer à votre assurance, vous disposiez même d'un délai de 5 jours pour le faire, si vous n'avez pas de témoins ou de photos de la voiture adverse avec la simple éraflure, honnêtement et en toute objectivité c'est mal barré pour contester.
Avec en plus un malus vraisemblablement sur la prochaine prime d'assurance, par contre si l'autre conducteur est honnête et rapporte exactement les faits en ne les grossissant pas ça pourra aller, mais il me semble que néanmoins vous avez tort au vu du Code de la Route, cordialement

Par **STEFFY**, le **17/07/2008** à **18:13**

Merci pour votre réponse. Mais si la personne n'a pas jugé utile de remplir un constat le jour même, je ne pensais pas qu'elle se rétracterait 15 jours après en grossissant effectivement les dégâts. Je vais prendre contact avec mon assurance et les laisser se débrouiller avec l'autre assurance.
Merci encore de votre rapidité de réponse. Cordialement.